

Répartition des pratiques de démocratie directe dans les Etats-Unis d'Amérique

C'est en 1898 que les citoyens du Sud Dakota, portés par Father Robert W. Haire, eurent l'idée de copier la constitution suisse de 1848 à quelques amendements près. Le Sud Dakota fût le premier Etat à adopter initiatives populaires et référendums. L'Utah suivit en 1900 puis l'Oregon en 1902. L'activité fût minimale durant la majeure partie du 20^{ème} siècle.

Néanmoins, une recrudescence a eu lieu durant ces dix dernières années, avec un accroissement des initiatives et intérêt des partis intéressés. Le nombre d'initiative votées a quasiment doublé de 183 dans les années 70 à 383 dans les années 90. L'Oregon est classé premier depuis 1904, approximativement 2051 propositions ont été votées dans 24 Etats.

En gros, 41% des proposition ont été adoptées, soit 840 initiatives. Tandis que la procédure d'initiatives est opérationnelle dans 24 Etats, plus de 60% de l'activité législative en résulte dans 6 Etats : Arizona, Californie, Colorado, Nord Dakota, Oregon et Washington.

Il est important de souligner que peu d'initiatives mènent en réalité à un scrutin. En Californie, on estime seulement 26% des initiatives soumises globalement au vote. Durant le cycle électoral des années 2000, plus de 350 initiatives ont été déposées dans les 24 Etats concernés et 76 (22%) donnèrent des scrutins.

Plus récemment de 1999 à 2002, 17 nouveaux états ont proposé l'adoption de l'initiative populaire. Les électeurs du Minnesota l'ont rejetée 3 fois depuis 1913.

Etat	Initiatives directes	Initiatives constitutionnelles
Alaska	D*	aucune
Arizona	D	D
Arkansas	D	D
Californie	D	D
Colorado	D	D
Floride	aucune	D
Idaho	D	aucune
Illinois	aucune	D
Maine	I	aucune
Massachusetts	I	I
Michigan	I	D
Mississippi	aucune	I
Missouri	D	D
Montana	D	D
Nebraska	D	D
Nevada	I	D
Nord Dakota	D	D
Ohio	I	D
Oklahoma	D	D
Oregon	D	D
Sud Dakota	D	D
Utah	D&I	aucune
Washington	D&I	aucune
Wyoming	D*	aucune

D = Initiative directe: les propositions qualifiées vont directement en scrutin.

I = Initiative indirecte : les propositions sont soumises à la législature qui a le choix de la transformer en proposition de loi. Selon les Etats sur décision du législateur, ce type d'initiative peut aller en scrutin ou être rejetée ou modifiée ou sans suite.

Source: *National Conference of State Legislatures, January 2002.*